

# RENTREE EN MODE COVID

## CLASSE FERMÉE, ENFANT POSITIF AU COVID : QUELLES SOLUTIONS POUR GARDER VOTRE ENFANT ?

### QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE<sup>1</sup> EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?

 <p><b>Fermeture automatique de la classe de l'élève pour une durée de 7 jours</b></p> <p>Dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain → Quarantaine de 7 jours pour les élèves de la classe</p>	 <p><b>Identification des contacts à risque dans les autres classes</b></p> <p>Pas de fermeture automatique de ces classes → Quarantaine de 7 jours pour les élèves concernés<sup>2</sup></p>
---	--

Source : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cliquez sur l'image pour connaître toutes les consignes en fonction de l'âge de l'enfant.

545 classes ont été fermées moins d'une semaine après la rentrée scolaire. Interpelés par des parents concernés, **vos représentants FO Energie et Mines ont souhaité savoir quelles mesures étaient mises en place à Enedis** pour permettre aux parents de garder leur enfant. Les dispositions déjà mises en place en 2020 sont de nouveau applicables. En voici le résumé.

Votre enfant a moins de 16 ans ou est en situation de handicap (sans limite d'âge)	
<p><b>Si les parents peuvent télétravailler</b></p>	<p>Aucun souci (enfin presque) : vous devrez concilier votre travail et la garde de vos enfants.</p> <p>Dans GTA, vous saisissez les jours télétravaillés comme d'habitude.</p>
<p><b>Si les parents ne peuvent pas télétravailler</b></p>	<p>Vous pouvez bénéficier de l'autorisation d'absence pour garde d'enfants. Toutefois, cette autorisation prend en compte certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Seulement si aucun parent ne peut télétravailler</li> <li>■ <b>Un seul parent</b> pourra en bénéficier</li> <li>■ Il faudra <b>présenter un justificatif</b> attestant de la fermeture de la classe, établi soit par l'établissement scolaire soit par la mairie, ou un justificatif qui indique que votre enfant est cas-contact (Assurance maladie).</li> <li>■ Il faudra fournir également une <b>attestation sur l'honneur</b> indiquant que vous êtes le seul des deux parents demandant à bénéficier d'un arrêt de travail</li> </ul> <p>Cette mesure ne s'applique pas aux salariés au forfait jour. La collecte dans GTA se fera au code U2.</p>

N'hésitez pas à contacter vos représentants FO Energie et Mines pour en savoir plus.

**Surtout, prenez soin de vous et de vos proches !**